



BAREME DES HONORAIRES IMMOBILIERE PARENT VAL DE SEINE

HONORAIRES DE VENTE

- Local à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, terrain à bâtir, cession de bail :

Jusqu'à 299 999€	5 % TTC* du prix de vente
A partir de 300 000€	4 % TTC* du prix de vente
Pour tout mandat VIP**, à partir de 350 000€	3 % TTC* du prix de vente
Vente en viager	7% TTC* de la valeur vénale
Forfait minimum pour toute transaction	2500€ TTC*

A la charge des vendeurs ou des acquéreurs selon le mandat, les honoraires s'entendent comme maximum

HONORAIRES EXPERTISE

Avis de valeur par expert immobilier agréé CEIF 180€ TTC*

HONORAIRES d'acte de LOCATION

(en zone A bis –décret 2013-392 du 10 mai 2013)

- Bail d'habitation nu et meublé

A la charge du locataire

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	12€ TTC*/m ²
Etat des lieux	3€ TTC*/m ²

A la charge du bailleur

Visite, constitution du dossier, rédaction de bail	12€ TTC*/m ²
Etat des lieux	3€ TTC*/m ²
Rédaction et diffusion d'annonce, recherche du locataire, négociation, accompagnement, vérification de solvabilité, mise en place du locataire, pré-état des lieux	4% TTC* du montant du loyer annuel HC

- Bail commercial

A la charge du preneur 15% TTC* du loyer de base sur la 1^{ère} période triennale

- Autres locaux :

A la charge du locataire	forfait 120€ TTC*
A la charge du bailleur	forfait 120€ TTC*
Frais de dossier (à partager par moitié)	100€ TTC*

Honoraires en date du 01/04/2022

*TVA : 20% **Vendeur Immobilier Privilégié